



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT PRESCRIPTION  
D'UNE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE**

**Arrêté n° SRA2022/C519  
07.9645**

La préfète de la région Grand Est  
Préfète de la zone de défense et de sécurité Est  
Préfète du Bas-Rhin

**VU** le code du patrimoine et notamment son livre V, titre II ;

**VU** la loi n° 2016-925 du 07 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, notamment son chapitre II ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/036 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Madame Christelle CREFF-WALRAVENS directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

**VU** l'arrêté n° 2021/001 du 08 janvier 2021 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles ;

**VU** le dossier de demande de permis de construire PC 051 356 22 B0004 déposé par la SA NEOEN, représentée par M. Xavier Barbaro, concernant la construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire des communes de Matignicourt-Goncourt et d'Orconte (Marne), section et parcelles ZC n°2 à 9, reçu à la DRAC Grand Est le 13 septembre 2022 ;

**VU** le résultat des diagnostics archéologiques effectués en 2000 et 2007 et les rapports transmis au Service régional de l'archéologie en septembre 2000 et le 17 décembre 2007 ;

**VU** les divers échanges entre la SA NEOEN et la Drac Grand Est des 27 janvier 2022 au 26 octobre 2022 relatifs aux propositions de modifications techniques permettant de réduire l'atteinte au patrimoine archéologique ;

**VU** les avis de la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique Est, rendus lors des séances des 12 au 14 février 2007 et des 8 au 10 novembre 2022 et l'arrêté préfectoral n°2008/097 du 13 mars 2008 portant prescription d'une fouille archéologique préventive ;

**CONSIDÉRANT** que les diagnostics ont permis de détecter des vestiges d'occupations datées des Âges des métaux et des périodes antique et médiévale ;

**CONSIDÉRANT** que, en raison de leur nature, de leur localisation et de leur importance, les travaux d'aménagement affecteront les éléments du patrimoine archéologique ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de sauvegarder par l'étude – fouille archéologique – ces vestiges ;

**CONSIDÉRANT** que le projet et le porteur de projet ont changé, le cahier des charges scientifique et le plan (emprise) annexé à l'arrêté préfectoral n°2008/097 du 13 mars 2008 portant prescription d'une fouille archéologique préventive sont repris dans le présent arrêté ;

**CONSIDÉRANT** que, dans l'attente des résultats de l'étude des sols, les mesures actuellement proposées, soit des longrines bétons coulées sur place, n'apportent pas de garanties suffisantes pour assurer la sauvegarde des vestiges archéologiques *in situ* ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Une fouille archéologique préventive est mise en œuvre préalablement à l'exploitation d'une carrière, sis en :

**Région : Grand Est**

**Département : MARNE**

**Commune : Matignicourt-Goncourt**

**Lieu-dit : « le Chemin d'Orconte »**

**Cadastre : section et parcelle ZC n°4, 5, 6 et 7 toutes pour partie ;**

et réalisée par la SA NEOEN.

L'emprise soumise à la fouille, d'une superficie de :

- **Secteur 1 : 27 000 m<sup>2</sup> dans une zone réservée de 37 900 m<sup>2</sup>**
- **Secteur 2 : 15 500 m<sup>2</sup>**

est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté (annexe 1).

**Article 2** : La fouille prescrite à l'article 1 sera réalisée conformément au cahier des charges scientifiques annexé au présent arrêté, sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur désigné au même article. Celui-ci fait appel pour sa mise en œuvre soit à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, soit, dès lors que sa compétence scientifique est garantie par un agrément délivré par l'État, à un service archéologique territorial ou de toute autre personne de droit public ou privé.

Cet agrément devra couvrir les périodes suivantes : âges des métaux (Protohistoire), époques antique et médiévale.

L'aménageur conclura avec l'opérateur un contrat comportant le projet scientifique d'intervention, lequel précisera les modalités de mises en œuvre des prescriptions énoncées par le cahier des charges scientifique précité.

**Article 3** : La fouille peut être entreprise après que l'aménageur a sollicité et obtenu l'autorisation prévue par l'article R. 523-46 du code du patrimoine.

À cet effet, l'aménageur produit un dossier comprenant le contrat mentionné à l'article 2 du présent arrêté, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article R. 523-45 du code du patrimoine.

**Article 4** : L'opérateur agréé retenu devra préalablement communiquer la date de début de l'intervention aux services de l'État compétents. Il les informera de tous les éléments techniques et scientifiques concernant le déroulement de l'opération lors de son exécution et leur assurera le plein accès au terrain, afin qu'ils puissent assurer leur mission de contrôle.

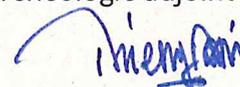
**Article 5** : Le mobilier archéologique ainsi que la documentation scientifique constituée au cours de l'opération seront remis au préfet en même temps que le rapport de fouilles.

**Article 6** : Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

**Article 7** : Le directeur régional des affaires culturelles par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la SA NEOEN – représentée par M. Xavier. Barbaro – 22 rue Bayard – 75008 Paris.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 22 novembre 2022

Pour la préfète  
par délégation,  
Pour la directrice régionale des affaires culturelles  
par subdélégation,  
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint

  
Thierry Bonin

Copie à :

Préfecture(s) de département(s)

Mairie(s)

Gendarmerie(s) ou Police(s) urbaine(s)

DRAC – SRA

**ANNEXE À L'ARRÊTÉ N° SRA2022/C519**  
**CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE ET PRINCIPES**  
**MÉTHODOLOGIQUES DE LA FOUILLE PRÉVENTIVE DÉNOMMÉE**  
**« LE CHEMIN D'ORCONTE » - À MATIGNICOURT-GONCOURT (51)**

**PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES**

Les présentes prescriptions seront notifiées au responsable scientifique de l'opération (RO), préalablement au démarrage de l'opération. Il ne pourra commencer l'opération sans avoir pris connaissance de l'intégralité du document et en avoir accepté le contenu. Il fera connaître le contenu du cahier des charges aux spécialistes susceptibles de collaborer. Il veillera également à ce que le matériel nécessaire à l'application de ces prescriptions soit disponible et opérationnel.

Tous les éléments de la prescription doivent être précisés et explicités selon les règles de la citation, dans le projet scientifique d'intervention. Les solutions techniques et les méthodes proposées pour chacun d'eux doivent répondre à l'exigence formulée. Elles doivent être exposées clairement et être suffisamment développées pour rendre compte distinctement des intentions. Elles peuvent être plurielles et proposer différentes alternatives, afin de s'adapter au mieux aux situations pressenties.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Dès lors que la phase terrain est commencée et ce jusqu'à la libération de celui-ci, l'opérateur est tenu responsable de l'éventuelle destruction des vestiges archéologiques. Sa responsabilité quant à la bonne préservation de ceux-ci jusqu'à leur fouille (cas des intempéries notamment...) est engagée et il devra mettre en œuvre tout moyen nécessaire pour éviter leur destruction.

Les dates de début et de fin de l'opération seront notifiées, conformément à l'article R.523-60 du Code du Patrimoine, au conservateur régional de l'archéologie au moins 5 jours ouvrables avant. La phase préparatoire devant intégrer une rencontre entre le service régional de l'archéologie et le responsable d'opération, un rendez-vous sera pris par avance auprès du SRA.

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies par le Livre II, Titre III du Code du Travail, le décret 2008-244 du 7 mars 2008 pour les opérations terrestres et le décret 90-277 du 28 mars 1990 et ses arrêtés d'application pour les opérations subaquatiques.

Le responsable scientifique de l'opération assurera une présence effective sur le terrain pour la durée totale de l'opération. Il établira un compte-rendu hebdomadaire avec plan général actualisé et indication chiffrée de la surface décapée à adresser au SRA. Il tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conduite de la fouille, au prélèvement, au stockage et à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui. Il lui assurera ainsi qu'à ses collaborateurs le plein accès au terrain, afin qu'ils puissent assurer leur mission de contrôle. L'ensemble de l'opération fera l'objet d'échanges réguliers entre l'opérateur, le SRA et éventuellement l'aménageur, pour faire le point sur l'état d'avancement de la fouille en relation avec l'utilisation des moyens prévisionnels.

À l'issue de l'opération, le responsable scientifique remettra, en même temps, au conservateur régional de l'archéologie l'ensemble de la documentation, le mobilier et le rapport final d'opération, tels que définis par le Code du Patrimoine, livre V et par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques. Le délai de rendu de ce rapport est calculé comme suit : 3 fois la durée de la phase de terrain (éventuelles interruptions non comprises) augmentée de 8 mois. Lorsqu'une opération est réalisée par tranches ou secteurs, un rapport sera rendu à l'issue de chaque tranche dans le même délai après l'intervention de terrain. Les rapports de spécialistes (anthropologie, paléo-environnement, mobilier...) seront finalisés et annexés au rapport final d'opération et les résultats seront intégrés de manière critique à la synthèse.

L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, s'il n'est pas l'opérateur retenu, sera également destinataire d'un exemplaire du rapport après validation de celui-ci par le Préfet.

Le mobilier et la documentation archéologique devront être traités conformément à l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques.

L'ensemble de la documentation, des inventaires, de la correspondance et des rapports sera rédigé en langue française.

Dans le cadre de l'attribution définitive des vestiges archéologiques mobiliers, l'opérateur archéologique s'assurera de disposer d'une copie de l'acte définitif d'achat du propriétaire du terrain au moment du démarrage de l'opération archéologique et l'intégrera au RFO. S'il y a plusieurs propriétaires, un plan cadastral avec projection des vestiges devra être produit.

Pour les fouilles ayant livré des vestiges situés en limite ou à proximité d'aménagements "anciens", postérieurs à la Deuxième Guerre mondiale et n'ayant pas fait l'objet d'une intervention archéologique, les photos aériennes verticales antérieures à ces aménagements devront être consultées. Il s'agit d'un contrôle *a posteriori*.

## CONTEXTE DE L'OPÉRATION ET OBJECTIFS SCIENTIFIQUES

### I. Données scientifiques

#### I.1. Contexte de l'opération

Le terrain d'assiette de l'opération s'intègre dans l'emprise d'une ancienne carrière constituée de bassins correspondant aux zones exploitées d'une part et de deux secteurs au fort potentiel archéologique préservés d'autre part. En effet, suite aux divers diagnostics archéologiques réalisés en 2000 et 2007, près de 5,4 ha ont été exclus de l'exploitation en raison de la présence d'importantes occupations protohistoriques, antiques et médiévales. Un des sites, soit un vaste enclos quadrangulaire à fossé interrompu côté sud-est, était par ailleurs repéré par photographies aériennes au milieu des années 1970 et enregistré sous le n° 51 365 0005 à la Carte archéologique nationale.

Les résultats des diagnostics et fouilles archéologiques réalisés ces dernières années sur le territoire de Matignicourt-Goncourt, permettent d'accentuer l'importance de ce lieu durant les périodes précédemment évoquées.

Exception faite de quelques éléments épars indiquant une fréquentation du lieu au cours du Néolithique, comme le silo avec inhumations au "Prieuré" à Isle-sur-Marne, les premiers indices concrets

d'une installation anthropique concernant la nécropole à incinérations du Bronze final IIIb (XI<sup>e</sup> siècle avant n.è.), située au nord du chemin vicinal menant de Matignicourt-Goncourt à Orconte.

Quant à l'âge du Fer, les indices demeurent fort ténus, hormis la batterie de silos de la fin du IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècle avant n.è. documentée par la fouille réalisée au lieu-dit "le Bas du Chemin d'Orconte" à Matignicourt-Goncourt et les quelques tombes étudiées aux lieux-dits "les Clochers" et "les Vignottes". Ces dernières prennent place dans de vastes nécropoles dont l'origine, au stade des connaissances, remonte à l'âge du Bronze. Celles-ci participent à de véritables champs mortuaires ponctués d'enclos circulaires et de *langgraben* que l'on peut suivre sur plusieurs kilomètres au sein du territoire communal de Matignicourt-Goncourt.

La période antique, en revanche, est particulièrement bien renseignée. Se distinguent des occupations de type habitat du Haut-Empire, ainsi que du Bas-Empire, un atelier de faux-monnayeur, des trames parcellaires et un réseau de chemins. L'axe principal de ce dernier est d'ores et déjà suivi sur environ 7 kilomètres (interventions de terrain et prospection aérienne), partant de Perthes, à l'est, jusqu'à Isle-sur-Marne/Matignicourt-Goncourt à l'ouest. Plusieurs diverticules s'en détachent et prennent des orientations perpendiculaires à cette voie de circulation et mènent à des établissements ruraux ou à une zone funéraire/cultuelle, comme c'est probablement le cas ici. Régulièrement, des dépôts de micro-vases et de monnaies sont associés à ces traces. Une importante occupation de type *villa* détectée par photographie aérienne est recensée à environ 500 m plus au nord-ouest du présent projet.

Sur le territoire de Matignicourt-Goncourt, les occupations du Moyen-Âge prennent la forme d'une motte conservée au nord-est du village et le château de Goncourt situé en limite nord-ouest. Une occupation à vocation d'habitat et un cimetière mérovingien ont été mis en évidence dans les parcelles situées immédiatement à l'ouest et au nord de celles objet du présent dossier. L'habitat se compose de trous de poteau, dont certains alignements suggèrent l'existence de bâtiments, de fosses et fossés. Ces derniers forment une trame parcellaire orientée principalement nord-sud. Les pièces diagnostics dont un pot globulaire à lèvre en crochet permettent une attribution au VI<sup>e</sup> siècle. Le cimetière étant daté du V<sup>ème</sup> et VII<sup>ème</sup> siècle (gobelet tripartite, une plaque-boucle, une hache). Il est donc fort probable que le cimetière ait fonctionné en même temps que l'habitat, une distance de seulement 200 m les sépare l'un de l'autre.

De toute évidence, les occupations dont il est question ci-après s'intègrent dans un paysage archéologique particulièrement dense dans lequel il est alors possible d'étudier l'évolution du peuplement et de son milieu naturel dans un espace rural donné, ici la plaine alluviale du Perthois, et de documenter les formes d'habitat et des espaces funéraires et cultuels, ainsi que le fonctionnement en réseau à diverses échelles spatiales au moyen d'études des productions et pratiques.

## **I.2. Résultats des diagnostics**

Le substrat géologique est constitué d'alluvions fluviales modernes (composées d'argiles et de limons) et anciennes (composées de galets [graviers] intercalés de sables et d'argiles crétacés). Sous le niveau de terre arable d'à peine 0,30 m d'épaisseur se trouve un mince niveau limoneux (0,10 m) riche en mobilier et dans lequel apparaissent les structures. Ce niveau surmonte une couche de limons brun, correspondant aux alluvions récentes, épaisse de 0,10 à 0,30 m. Une couche de limon jaune de faible épaisseur (0,10 à 0,20 m) sépare l'ensemble des alluvions anciennes (graviers) sous-jacentes

### *Les vestiges du secteur 1*

Le diagnostic réalisé en 2007 a mis en évidence des fosses polylobées ayant livré de la céramique attribuée au Bronze final et un ensemble de vestiges d'habitat (fosses, trous de poteau, puits probable...) gallo-romain (I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> siècle) associé à une activité métallurgique (scories, moule bivalve). Les fossés dessinent un système d'enclos. Se dénote, un abondant mobilier céramique et une concentration

d'éléments lapidaires. Celle-ci suggère la présence d'un édifice en pierre, soit sur site, soit dans les environs proches. En effet, ces vestiges antiques peuvent être mis en relation avec ceux repérés en prospection aérienne à moins de 500 m au nord-ouest, ainsi qu'avec ceux mis en évidence lors d'un diagnostic réalisé en 2017 de l'autre côté de la route au lieu-dit « le Bas des Hauts Poiriers ». Quant aux vestiges du Moyen-Âge, il s'agit de plusieurs fonds de cabanes, dont certains à poteaux axiaux, datés par la céramique (fond lenticulaire d'un pot à cuire et un gobelet bi-tronconique à décor de filets) du VI<sup>ème</sup> et VIII<sup>ème</sup> siècle de n.è.

### *Les vestiges du secteur 2*

Dans la partie est, le diagnostic a mis en évidence du mobilier erratique attribué au Néolithique et composé principalement de pièces lithiques (pointe de flèche sur éclat, fragment de hache polie, céramique et torchis), dans le quart nord-est du terrain au sein d'un niveau argilo-limoneux orange situé sous la terre arable. Il est fait mention également d'un vase du Bronze final écrasé sur place, puis d'une nécropole protohistorique, bien qu'aucun élément humain n'ait été détecté formellement, et de fossés gallo-romains.

La nature funéraire est supposée par les vestiges en creux, ici deux enclos quadrangulaires mesurant respectivement 5,80 m sur 5,80 m et 8 m sur 8,20 m, dont la présence est récurrente dans les nécropoles gauloises. Attestés immédiatement sous la terre arable, soit vers 0,30 m de profondeur, ces fossés renferment des fragments d'amphores Dressel 1. Le monument le plus grand présente une interruption de son fossé côté sud-ouest.

De part et d'autre de ces fossés accusant 0,60 m de largeur en moyenne pour une faible profondeur se situent des structures de type trous de poteau et/ou petites fosses.

Quant aux fossés gallo-romains, le premier suivi sur 48 m, le second sur 14 m, ils se situent au sud et immédiatement au nord des enclos précités, soit à 100 m l'un de l'autre. Le premier a livré de la céramique antique craquelée-bleutée, des fragments *a priori* de crâne humain, un épandage de tessons d'amphores et un fragment de meule. Le second contenait des scories et restes d'amphores (Dressel 20 ?). Ce fossé est entaillé par une fosse renfermant elle-même une amphore.

Des fossés orientés nord-sud, non datés, participent par ailleurs à une trame parcellaire.

Dans la partie ouest, le vaste enclos repéré par photographie aérienne a pu être localisé. Un fossé de 4,40 m de large pour une profondeur excédant 1,40 m matérialise une enceinte de 27 m de côté, soit une surface interne d'environ 745 m<sup>2</sup>. Dans l'unité stratigraphique (US) 7 des esquilles d'os brûlé ont été mis en évidence, sans qu'il soit possible d'en déterminer l'origine (humaine ou non). Dans l'US 8, située juste sous la terre arable, un fragment de sigillée d'Argonne du IV<sup>e</sup> siècle de n. è. décoré à la molette a été mis au jour. Au sommet de la US 6, c'est une sculpture en pierre de Savonnière qui fut exhumée. Enfin, en plus des fragments de Dressel 1 attestés dans les US 6 et 7, un demi as de Nîmes a été découvert à l'interface des US 2 et 6. Ce dernier porte des traces de coups, dont il conviendra de déterminer s'il s'agit de contremarques officielles (prolongation de la circulation et de la valeur), privées (signant des transactions) ou d'indices de démonétisation, fréquents en contexte de sanctuaires. Quant à la statue réalisée en Oolithe vacuolaire, la partie supérieure, lisse et bien travaillée, se distingue de la partie inférieure laissée relativement brute. Elle représente une tête dans un cadre aux angles arrondis (capuche ?). Le nez est long proéminent et les yeux saillants en forme d'amande, la bouche une simple incision sous le nez. Les oreilles ne sont pas figurées. Ces caractéristiques rappellent celles des exemples armoricains (Menez 1999 et 2021), ces bustes à socle (dans le cas présent il s'agirait davantage d'une tête à socle), attestés dans des contextes d'abandon du II<sup>e</sup>/I<sup>er</sup> siècle avant n. è., soit en milieu d'habitat (pour les statues les plus anciennes), soit (pour les plus récentes) de sanctuaires gallo-romains (Gomez de Soto et Milcent 2002).

Au centre de cet enclos, la présence d'une fosse rectangulaire (2,20 m x 1,30 m) de 0,95 m de profondeur (selon le résultat d'un test à la sonde métallique) encadrée de 4 trous de poteau, suggère l'existence d'une tombe ou l'emplacement d'un autel (ce qui reste à confirmer). Dans le sondage 208, situé à une quinzaine de mètre (?) de la branche est de l'enclos, les traces d'une incinération probable et d'une plausible inhumation, toutes deux laissées en place, ont été mises en évidence. La première était accompagnée de céramique commune gallo-romaine.

Cet enclos, dont la nature funéraire et/ou cultuelle n'est pas déterminée, est enserré par un complexe fossoyé bien plus étendu, accusant une superficie de 1 ha, mais dont la limite est n'est pas connue. Il est fait mention de céramique du I<sup>er</sup>/II<sup>e</sup> siècle et de plusieurs vases entiers dans le comblement du fossé (ceux-ci semblent avoir été laissés en place). Dans l'angle nord-ouest de cette enceinte, plusieurs tronçons de fossés laissent envisager la présence d'un enclos trapézoïdal et l'ébauche d'une seconde parcelle. Plusieurs structures en creux, comme des trous de poteau et fosses ont été relevés au sein de ces espaces clos.

L'ensemble de ces données témoigne donc d'occupations diachroniques. Hormis les indices ténus attribués au Néolithique, les témoins diffus du Bronze final et les structures non datées (au stade du diagnostic), les vestiges mis en évidence permettent de distinguer deux secteurs correspondant à deux pôles d'occupations, domestique pour l'un, davantage funéraire/cultuel pour l'autre. Le premier étant daté principalement des périodes antique et médiévale, le second de la fin de l'âge du Fer et du début de l'époque antique. Seule la fouille apportera les arguments pour confirmer ou infirmer ces premières hypothèses relatives à la nature et au statut de ces occupations et à leur chronologie.

En conclusion, il s'avère donc que ces diverses opérations de diagnostic archéologique ont mis en évidence des vestiges concernés par divers axes de la programmation nationale de l'archéologie, soit la néolithisation (axe 4), les territoires et occupation du sol aux âges des métaux (axe 5), les paysages religieux et sanctuaires de l'âge du Fer et de l'époque romaine (axes 5 et 6) et l'espace rural, peuplement et production agricoles aux époques gallo-romaine et médiévale (axe 10). Compte tenu du contexte archéologique du projet, on ne peut exclure l'axe 7 relatif aux phénomènes funéraires de la fin de l'Antiquité.

### **I.3. Les problématiques et objectifs scientifiques**

#### *Pour le secteur 1*

Les informations fournies par le diagnostic mettent en évidence une occupation dense, principalement sous la forme de fosses, fonds de cabane, trous de poteau formant des plans architecturaux ou encore de puits et de parcellaire fossoyé.

Il s'agit davantage d'occupations de nature domestique, dont les traces les plus anciennes, témoins encore diffus, remontent au Bronze final (fosses polylobées, soit donc d'extraction). La fouille permettra de caractériser les éléments constituant l'occupation protohistorique et de cerner son étendue.

Pour l'occupation antique, c'est sa nature, ses liens éventuels avec les aménagements artisanaux découverts, ainsi qu'avec les indices mis en évidence immédiatement au nord des parcelles investiguées, qui formeront l'enjeu premier des investigations à mener. Par ailleurs, la densité et diversité de structures gallo-romaines repérées dans une zone d'environ 1 km<sup>2</sup> suggèrent l'existence d'un pôle économique fort au sein duquel il est alors possible d'étudier l'évolution sociale, fonctionnelle et spatio-temporelle.

La présence de vestiges médiévaux est également à prendre en considération dans l'approche chrono-stratigraphique de ce secteur, d'autant plus qu'elle manifeste peut-être d'une continuité relative d'occupation du I<sup>er</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle de n.è. Aussi, ce lieu détient le potentiel permettant de documenter la transition entre le Bas-Empire et le haut Moyen-Âge, ce qui constitue le second enjeu de l'opération.

## Pour le secteur 2

Le cœur de l'occupation de ce second secteur semble donc attribuable à la fin de l'âge du Fer et les premiers siècles de n. è. Toutefois et malgré une structuration certaine des enclos, le mobilier suscite bien des interrogations quant à l'origine même des monuments et à la relation qu'ils entretiennent entre eux. Se pose également la question centrale relative à leur fonction : funéraire/cultuel pour les enclos quadrangulaires - dans la mesure où la monumentalité fait partie intégrante des problématiques inhérente au domaine funéraire - et domestique pour le plus vaste enclos... ?

Les informations fournies par les diagnostics mettent en évidence une occupation dense, principalement sous la forme d'enclos de types variés :

- deux enclos quadrangulaires de taille modeste, datés de la fin de l'âge du Fer ;
- un enclos quadrangulaire au puissant fossé ceinturant une possible sépulture et ayant livré un demi-as de Nîmes et une statue gauloise, dont la phase d'abandon se situe probablement au début de la période antique ;
- un enclos trapézoïdal et sa trame parcellaire non datés ;
- un complexe fossoyé de forme mixte enserrant les enclos précédemment évoqués.

A cela s'ajoutent une probable incinération gallo-romaine, une possible inhumation (gallo-romaine ?), un vase de stockage de l'âge du Bronze, du mobilier rappelant le Néolithique et de nombreuses structures en creux, non datées.

Au regard de ces éléments, le secteur 2 détient des vestiges d'un site majeur dont l'étude est un indispensable aux connaissances du paysage religieux et funéraire entre la fin de l'âge du Fer et de l'époque gallo-romaine et de l'habitat pouvant être associé.

De manière générale, la fouille aura donc pour objectifs les points suivants :

- obtenir, à travers un décapage extensif et une fouille non moins exhaustive, un plan le plus complet possible des installations par phase d'occupation et
- caractériser structurellement et fonctionnellement les entités (déterminer les composantes [types de structures] et préciser l'organisation spatiale) ;
- étudier, par une fouille fine, les structures en creux (fosses, trous de poteau, fonds de cabane...) afin d'en déterminer la fonction et par-delà l'économie des occupations et de proposer des plans bâtiments permettant de renforcer les connaissances de l'architecture (en bois et terre) ;
- déterminer les techniques artisanales (métallurgie, tissage...) et pratiques agropastorales afin d'appréhender les dynamiques sociales ;
- préciser les chronologies fondées sur une approche tant relative qu'absolue, et donc instaurer un phasage le plus fin possible afin de restituer l'organisation et la fréquentation de ces espaces (domestiques, artisanaux, funéraire/cultuel) dans la (longue) durée.

Pour le secteur 2, en particulier, il convient d' :

- établir les relations spatiales et chronologiques entre chaque enclos et entre ces enclos et les autres structures. Est-ce les petits enclos carrés fonctionnent-ils ensemble ou non ? Ont-ils une relation avec le grand enclos quadrangulaire ? Quelle est la relation de ceux-ci avec les sépultures,

le cas échéant, et avec les autres enclos ? Existe-t-il des chevauchements ou des démarcations entre les espaces ? ;

- appréhender dans leur globalité les enclos quadrangulaires, plus particulièrement le grand monument bien conservé :
  - ✕ en illustrant la dynamique du comblement et en analysant la répartition des mobiliers et/ou dépôts/anomalies à travers un traitement exhaustif des fossés ;
  - ✕ en questionnant la monumentalité des vestiges et des différentes composantes de cet espace ;
  - ✕ en étudiant l'organisation et la fréquentation de l'espace dans la longue durée ;
  - ✕ en recherchant de manière extensive les structures associées (notamment incinérations ou inhumations), à l'intérieur ou aux alentours.
- appréhender, le cas échéant, dans leur globalité les tombes (incinérations et inhumations) :
  - ✕ en dénombrant, tant celles au sein des espaces clos que les satellites, impliquant une étude de la composition de la population ;
  - ✕ en étudiant leur architecture et toute la chaîne opératoire relative aux traitements du défunt.

Une étude comparative sera consacrée à la sculpture mise en évidence lors du diagnostic et accompagnée d'une contextualisation afin d'asseoir son interprétation (ancêtre, icône divin...).

Enfin, il convient, dans la perspective d'intégrer ces occupations dans leur environnement naturel de mettre en œuvre un programme d'échantillonnage et d'étude permettant d'obtenir des données concernant l'archéozoologie, l'archéobotanique et le paléoenvironnement dans les contextes favorables.

Pour l'élaboration du projet scientifique, l'opérateur prendra connaissance des rapports de diagnostic de Alain Gelot – *Matignicourt-Goncourt « le chemin d'Orconte » (Marne) (rapports des phases 4 et 5) – septembre 2000* et de Cédric Roms – *Matignicourt-Goncourt « les Aulnes », « le Chemin d'Orconte et Orconte « le Puits, « le Pommier Gérard », « la Vigne du Bouc » - (2 volumes) 2007* et consultables à la DRAC Grand Est – Pôle patrimoines – SRA site de Châlons-en-Champagne.

#### **I.4. Définition de l'emprise (cf. plan annexe 1)**

Pour atteindre ces objectifs, notamment spatiaux, nous proposons la fouille complète du secteur 2 concerné par le délaissé de l'exploitation de la carrière, soit **15 500 m<sup>2</sup>** et le décapage et la fouille de minimum **27 000 m<sup>2</sup>** dans la zone archéologique réservée de 37 900 m<sup>2</sup> du secteur 1.

### **MODALITÉS D'INTERVENTION : PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES**

#### **PHASE TERRAIN**

##### **I. Préalable**

Dans tous les cas, un gardiennage doit être prévu et sa mise en place effective dès lors qu'une découverte particulière ou de tombes est faite. Ce gardiennage assurera une surveillance effective du chantier durant les absences de l'équipe archéologique et pendant toute la durée de la fouille de ces vestiges. En raison du risque de vandalisme et de vols récurrents sur les chantiers, la sécurité des

mobiliers archéologiques, de même que la documentation de l'opération (fiches d'enregistrement, photos, carnets de fouilles, relevés, etc.) stockés sur place (dans des conteneurs, modules bureaux...) doit être garantie hors la présence de l'équipe. Il en va de même des prélèvements effectués, particulièrement ceux des structures entièrement fouillées et pour lesquelles ils ne sont plus possibles. Les mesures prévues seront explicitées dans le projet scientifique d'intervention.

Compte tenu du contexte, le recourir à l'utilisation d'un détecteur en amont du décapage et pendant toute la durée de la fouille est indispensable. Conformément aux articles L.542-1, L.542-2, R.542-1 et R.542-2 du Code du Patrimoine et le décret n°91-787- du 19 août 1991, la demande d'autorisation précise l'identité, les compétences et l'expérience de son auteur ainsi que les modalités de la recherche.

Pour tout projet de communication ou de médiation culturelle relative à la présente fouille archéologique, l'opérateur demandera l'accord préalable et commun du Conservateur régional de l'archéologie et du maître d'ouvrage. Ces actions de communication pourront être refusées ou ajournées si leur déroulement est susceptible de mettre en péril les vestiges archéologiques ou de notablement impacter la stratégie et le déroulement de la fouille.

## **II. Le décapage**

Afin d'assurer la conservation des niveaux archéologiques, seuls des engins sur chenilles accéderont au chantier. Le décapage sera réalisé à l'aide d'une pelle hydraulique avec chauffeur habilité et expérimenté pour ce type d'intervention. La pelle aura une puissance de 20T minimum et sera munie d'un godet à lame d'une largeur de 2 ou 3 m afin de garantir un décapage et une lecture du sol, optimaux. L'utilisation de camions et tous autres engins circulant sur l'emprise de fouille non encore décapée (ou sur des terrains limitrophes non encore diagnostiqués) est interdite dès lors qu'elle provoque des ornières conséquentes ou le « décollage » de la terre végétale, pouvant porter atteinte aux vestiges.

Le décapage sera réalisé sous la surveillance du responsable de l'opération, ou en cas d'absence, par une personne désignée présentant les compétences requises et ce pour la totalité du remplacement.

Dans le secteur 1 : la zone archéologique réservée, généralement différente de la superficie à décapier, est une zone qui ne peut être utilisée pour les installations de chantier, ni pour le stockage des terres. Celui-ci ne peut être envisagé qu'à partir du moment où il est acquis que cette surface ne devra pas être décapée. Le décapage s'effectuera à partir des vestiges reconnus au diagnostic. Les élargissements seront réalisés en fonction de configurations constatées et attendues de ces vestiges, laissant concevoir la structure d'unités architecturales et/ou d'occupation(s) plus conséquente(s) (type voirie, enclos, enceintes, fossoyés ou non, etc.) ; la compréhension de ces organisations doit guider toutes les extensions de décapage, celles-ci se feront en accord avec le SRA.

Dans le secteur 2 : L'intégralité de la surface prescrite sera décapée.

De manière générale, le décapage sera conduit jusqu'au niveau d'apparition des structures et un nettoyage sera effectué au moyen d'un rasettages au fur et à mesure de la progression du décapage. Dès le décapage on cherchera les unités cohérentes (plans architecturaux, limites spatiales...), les relations spatiales et stratigraphiques éventuelles entre structures et couches (recoupements). Pour les structures présentant un niveau d'apparition supérieur aux autres (élévation conservée, solin, calage visible dans le sol, alignement de pierres, niveau aménagé ou de rejet, etc.) le décapage sera localement stoppé sur ce niveau et repris manuellement. Après analyse de ces niveaux, une reprise mécanique pourra être réalisée.

Les anomalies et structures observées seront toutes repérées dès ce moment. Les anomalies, et structures incertaines à ce stade, même peu étendues, seront contrôlées après nettoyage manuel de

leurs abords, afin d'en déterminer la nature et de déceler un éventuel lien avec l'occupation humaine du site. L'identification uniquement visuelle d'anomalies supposées « naturelles » n'est pas acceptée.

Un plan général sera disponible 72 h après la fin du décapage afin d'orienter la stratégie de fouille. Il sera ensuite complété et précisé ; la version définitive devra être référencée en coordonnées Lambert (système NTF) et rattachée au système NGF.

### III. La fouille

#### III.1 Généralités

Une attention particulière sera portée aux relations stratigraphiques et spatiales (recoupements, nature des comblements, regroupements et organisation des aménagements, cohérences d'orientation, récurrences des faits, etc.) entre les différents vestiges afin d'établir un phasage précis des différentes séquences d'occupation(s), conjugué au fonctionnement des structures et de fait à l'économie et au statut des occupations par phase. De fait, la fouille s'attachera à développer une approche planimétrique et topographique globale de la zone à fouiller en cherchant notamment à replacer les différents vestiges dans leur situation respective, par la réalisation et la restitution de plan(s) et de profil(s) rendant compte de l'implantation géographique et topographique des différents vestiges/occupations sur ces terrains. Ceci est une priorité.

La détection et la documentation d'éléments isolés se fera dans la recherche de leur compréhension avec les structures principales.

Toutes les structures ou indices mis au jour au sein des secteurs décapés seront définitivement contrôlés, durant cette étape de l'opération. La totalité des vestiges sera fouillée de façon exhaustive (à 100%) après nettoyage manuel minutieux de leurs abords (contrôle des limites). La totalité du mobilier livré par eux sera collectée. En absence de mobilier, la recherche d'éléments permettant une datation objective par radiocarbone et/ou dendrochronologie est une priorité.

Sauf exception, toutes les coupes seront largement débordantes et nettoyées manuellement. Il convient de faire prévaloir l'exactitude des observations à « l'esthétique » de la fouille.

Pour chaque type ou groupe de vestiges (structures, couches, etc.) seront précisés le cas échéant :

- la cote d'apparition (calculée en NGF),
- la position dans la séquence stratigraphique (diagramme stratigraphique éventuel),
- les liens stratigraphiques éventuels avec les autres contextes,
- la forme (plan et profil) et les dimensions,
- la cote de profondeur,
- la stratigraphie de l'encaissant et son descriptif,
- le type de remplissage et son descriptif,
- la stratigraphie du remplissage,
- le cas échéant la présence de mobilier (avec descriptif et attribution chronologique), mais aussi son absence, qui sera clairement précisée,
- les éléments de datation et d'interprétation proposés,
- le(s) geste(s) archéologique(s) mis en œuvre pour la compréhension du vestige (fouille en chronologie inverse, par quart, moitié, test, etc., avec localisation sur le relevé).

Pour les structures ou indices "en creux" le contrôle et la fouille, fine et exhaustive, se feront par moitié ou par sondages disposés en quinconce après nettoyage manuel de leurs abords. Les autres parties seront, en fonction de la présence ou non de mobilier, fouillées à la main ou mécaniquement après relevé stratigraphique de leur remplissage, ce qui signifie que si le remplissage apparaît comme

particulier (faune en connexion, dépôts complexe, etc.) la fouille devra être entièrement manuelle et un tamisage envisagé.

Des protocoles de prélèvements minimum doivent être prévus pour tous les types de vestiges pouvant être découverts.

Les couches susceptibles de pouvoir contribuer à l'approche environnementale, archéo-botanique et zoologique du site ou fonctionnelle des structures feront l'objet d'un ou plusieurs prélèvements. Le choix des zones ou des structures faisant l'objet de ces prélèvements devra être discuté et validé par le SRA. Sauf exception, ces échantillonnages (tests et prélèvements) se feront dans des contextes. Est à privilégier une prise d'échantillons pour des études de carpologie, puis dans un second temps d'antracologie et de palynologie et éventuellement de malacologie et entomologie (dans les contextes humides le cas échéant).

Le travail du géoarchéologue doit se concentrer sur les questions induites par l'opération et les occupations archéologiques mises en évidence à cette occasion. Seront étudiés le cas échéant : les processus d'érosion, ainsi que la paléotopographie à l'époque de l'occupation, les sols anciens, immédiatement antérieurs, contemporains ou postérieurs aux vestiges, aussi bien que les colluvions. Les phénomènes, dont la nature anthropique ou naturelle s'avère difficile à déterminer, seront analysés, ainsi que la présence et l'identification des matières premières potentielles en lien ou non avec une occupation humaine.

Le recours à l'utilisation accrue de (mini-)pelles mécaniques ne peut se faire que dans la perspective d'une quantification des données afin de favoriser les comparaisons sur des bases objectives. Aussi, ce recours doit être accompagné de la mise en place de systèmes de tamisage automatisés (ou non) et de méthodes de relevé optimisant l'information nécessaire à la restitution de la forme et du fonctionnement de la structure ainsi qu'à sa dynamique de comblement.

### **III.2 Particularités**

Les approches méthodologiques doivent être à même de répondre à la caractérisation et identification tant chronologique que fonctionnelle des différentes occupations qui seraient mises en évidence.

Il convient de mettre en œuvre, *a minima* :

Pour le fossé de l'enclos quadrangulaire sera mis en place un procédé spécifique qui consiste à carroyer le fossé mètre par mètre et à collecter le mobilier par ensemble stratigraphique ou par passe s'il y a une difficulté à distinguer ces unités. L'objectif de la collecte systématique et rationnelle du mobilier est de parvenir à une analyse spatiale de la répartition des divers mobiliers (céramique, faune, métal) et éventuelles tombes (dépôt cinéraire, inhumation...), de mieux cerner le processus de rejets préférentiels (ou non) par type d'objets et matériaux et de dépôts d'objets non aléatoires afin de déceler des gestes pouvant correspondre à des actes ritualisés/codés. Des relevés à intervalles réguliers seront également réalisés afin de reconstituer la dynamique de comblement, d'étudier le fonctionnement du fossé et de retracer au plus précis l'existence d'un éventuel talus bordier. La fouille peut s'effectuer mécaniquement. Des interventions manuelles seront toujours nécessaires dans les secteurs les plus riches. En fin de fouille il sera procédé à un curage complet du fossé, (avec éventuellement la mise en place d'un tamisage) avec récupération de l'ensemble des mobiliers. Une attention particulière sera portée à l'entrée d'une part et aux éventuels franchissements (pont) du fossé d'autre part.

Pour les enclos de plus petite taille, les fossés seront fouillés intégralement et manuellement par passes horizontales permettant l'observation en plan d'éventuels poteaux ainsi qu'en multipliant les coupes transversales et longitudinales, permettant de la sorte de documenter le mode de construction d'une éventuelle palissade. Une attention particulière sera portée au relevé détaillé des anomalies et des objets

dans le fossé afin de déceler des dépôts d'objets non-aléatoires ou de tombes. En fonction des éléments présents, on pourra envisager la mise en place d'un tamisage afin de collecter l'ensemble du mobilier présent.

De manière générale, les fossés (des autres enclos autres et/ou de parcellaire...) feront l'objet de coupes longitudinales et transversales disposées à intervalles réguliers afin de préciser le mode de fonctionnement (ouvert, palissadé...) et seront vidés mécaniquement dans un second temps. Des interventions manuelles seront privilégiées aux interruptions, aux recoupements et lorsque du mobilier est apparent en surface du comblement.

Dans les zones avec trous de poteau, il convient de rechercher tous les éléments potentiellement constitutifs d'un bâtiment. Le plan complet et les abords immédiats de chaque construction seront nettoyés. Il convient de vérifier dès ce stade de la fouille si des fosses d'installations étaient potentiellement présentes sous forme d'excavations ou matérialisées par la présence de mobilier résiduel dans les niveaux supérieurs.

Pour la fouille des structures excavées (type cave, fond de cabane par exemple), le comblement pourra être fouillé mécaniquement, en revanche les couches d'occupation et les aménagements internes et/ou externes éventuellement présents feront l'objet d'un traitement manuel, de même que les parois, le fond et l'éventuel accès. Ces couches d'occupation feront l'objet de prélèvements destinés aux études à même de documenter le paléo-environnement et/ou les activités ayant eu lieu au sein de la structure ou plus globalement sur site.

Pour la fouille des fosses polylobées, un protocole à même de restituer le processus des creusements successifs, sera mis en œuvre. On cherchera d'abord le contour au moyen d'un nettoyage fin. Un carroyage sera ensuite installé. La fouille par secteur opposé s'effectuera manuellement ou mécaniquement par passe fine afin de pouvoir procéder aux relevés en plan des différentes dépressions et creusements et le cas échéant d'enregistrer le mobilier en fonction.

Quant aux structures profondes (type puits par exemple), si leur fond est inaccessible par une fouille manuelle, celles-ci seront fouillées mécaniquement. Les puits en particulier seront fouillés jusqu'à leur base et à 100%, avec collecte systématique et complète du mobilier. Ils feront l'objet d'une fouille mécanique, avec intervention manuelle sur les éventuelles couches de mobilier abondant (objet en bois, matériaux périssables, végétales, animales, céramique, métal, etc.). Une attention particulière sera portée à leur architecture (éventuelle(s) reprise(s) abandon, mise en œuvre en bois, pierres, etc.). Des prélèvements seront réalisés à la base pour études environnementales.

En cas de découvertes de silos, leur fouille pourra s'effectuer mécaniquement avec précautions particulières et fouille fine pour les niveaux riches en mobilier, les éventuels squelettes ou tout autre vestige liés à des actes funéraires et/ou culturels, ainsi que pour les restes carpologiques et plus particulièrement les niveaux rubéfiés éventuellement conservés. La mise en place d'un tamisage afin de collecter l'ensemble du mobilier présent pourra être envisagée. Une attention accrue sera portée au dynamique de comblement et aux traitements particuliers des parois (cuvelage, enduit...). De fait, il sera nécessaire d'effectuer une série de prélèvements et d'analyses permettant de répondre à ces questions.

Le traitement des dépôts sédimentaires ou archéologiques (qu'il s'agisse de colluvion, de remblais ou d'éventuels paléosols...). Il devra s'effectuer à partir de tests manuels (de type sondage) ou mécaniques à plusieurs endroits de l'extension de l'horizon pour déterminer leur stratigraphie et leur nature. Pour ce faire, il sera également indispensable de faire des prélèvements destinés aux analyses de micromorphologie et pédologie. On recherchera également la présence de battitures ou autres indices d'activité métallurgique. Ensuite, la fouille sera appréhendée manuellement et/ou mécaniquement à l'aide d'une (mini-)pelle selon la concentration des vestiges (mobilier), leur organisation, leur stratigraphie et la présence éventuelle de structures. Le protocole d'intervention sur ce type d'approche

planimétrique et stratigraphique devra être clairement explicité au sein du projet scientifique d'intervention de l'opérateur. Les différents niveaux et/ou paléosols seront décrits et échantillonnés à au moins un endroit par unité topographique en vue de leur datation C<sup>14</sup>.

Les structures de combustion, notamment, seront fouillées par quarts opposés afin de disposer de coupes longitudinales et transversales. On cherchera à distinguer le ou les état(s) "en place" (éventuellement matérialisés par des traces de rubéfaction, voire de vitrification, même si le diagnostic n'en fait pas état), les réfections potentielles et à dater, au moins, la dernière utilisation. Selon l'état de conservation, et après accord du SRA, une étude d'archéomagnétisme (prélèvement par un spécialiste, analyse, étude) pourra être mise en place. Outre les structures elles-mêmes, il s'agira d'en rechercher tous les indices, notamment les fragments de terre cuite (éléments d'architecture, de parois de four, etc.) contenus dans les remplissages de structures fossoyées, remblais de destruction, sols ou tout autre type de couches archéologiques.

L'intervention de terrain s'attachera également à développer la prise d'échantillons pour des études -a minima- de carpologie, anthracologie, malacologie, micromorphologie et phosphates dans des contextes appropriés.

Enfin, dans tous les types de structure et de niveaux on procédera à la recherche systématique de résidus métalliques quelle qu'en soit la forme (scories, battitures, creuset, paroi vitrifiée, moule de fonderie, déchet, billes, etc.) par exemple par test à l'aimant, puis prélèvement en vue de tamisage.

#### *Les sépultures et structures associées*

En cas de découverte de bûchers, ceux-ci seront fouillés par quarts opposés afin de disposer de coupes longitudinales et transversales. On cherchera à distinguer, le cas échéant, les différents états d'utilisation et les gestuelles liés au fonctionnement durant la crémation. Les restes (cendres, charbons de bois...) seront intégralement prélevés afin de déterminer la présence ou non d'ossements (humains et/ou animaux) afin de confronter ceux-ci aux amas osseux des incinérations.

Une attention particulière sera portée à l'ensemble des structures en creux situées en périphérie immédiate des sépultures et/ou monuments mortuaires afin d'en déterminer une relation fonctionnelle (ou non).

Qu'ils soient associés ou non à une architecture sépulcrale, les restes squelettiques en connexion anatomique ou en position secondaire sont intégralement dégagés et font l'objet d'une description présentant chacune des grandes sections anatomiques dans le cas de restes en connexion. Cette description fait notamment ressortir les détails permettant de préciser la position initiale du défunt et de restituer le ou les espaces (vides, colmatés, à colmatage différé) dans lesquels s'est effectuée la décomposition de son cadavre. Elle comprend les éventuels effets de contraintes et/ou de parois constatés sur les différents segments anatomiques, conditionnés par les éléments conservés ou non de l'architecture funéraire et des offrandes.

Les structures mortuaires sont relevées en plan (1/20<sup>e</sup> minimum). Les altitudes inférieures et supérieures sont cotées. La documentation (coordonnées, relevés 3D...) doit permettre de restituer au moins trois profils transversaux et un longitudinal par sépulture. Les squelettes ou concentrations d'ossements font l'objet de photo-relevés calés à l'aide de cibles topographiques ; des clichés de détail et cotes altimétriques viennent en appui des descriptions.

Les altitudes des ossements sont prises à leur base. Il convient de coter pour un squelette en connexion reposant à plat sans effet de contrainte particulier, au minimum la base du crâne, celle de la ceinture pelvienne (de préférence sous le sacrum) et celle des pieds (à défaut, celle des extrémités distales des membres inférieurs). Dans le cas de postures particulières ou d'effets de contraintes, les cotes

supérieures et inférieures des parties anatomiques concernées sont également cotées afin de restituer l'assiette générale du corps.

Le démontage et la description des squelettes ou assemblages osseux sont effectués par un archéologue.

Les vestiges ostéo-archéologiques sont conditionnés par segments anatomiques et latéralisés dans le cas des os paires. Les opérations préalables à l'étude biologique des squelettes et assemblages osseux (lavage en particulier) étant généralement chronophages, il est intéressant de prévoir si possible le déroulement de ces opérations au moins en partie dès la phase de terrain (par roulement des personnels techniques au cours de la semaine, par exemple). Le lavage s'effectue à l'eau. L'usage éventuel de tout agent ajouté à l'eau doit être mentionné et n'est possible que sous réserve du respect des normes environnementales en vigueur. Dans ce cas de figure, des échantillons sont conservés dans leur gangue de sédiment (os long et mandibule de préférence).

On prévoira le traitement pour 5 sépultures (dont une complexe). Elles sont distinguées des sépultures détruites par des perturbations récentes et qui, sauf cas particulier(s), nécessitent un traitement minimal.

Si des incinérations (ou petits ensembles complexes individualisées comme des incinérations en urne p.ex.) sont dégagées, elles seront, en fonction de leur état de conservation, fouillées directement ou prélevées en bloc, sans dommage pour la compréhension générale, pour être fouillées en laboratoire. On prévoira le traitement pour 5 incinérations.

Afin de documenter la présence ou non de matière organique, d'éléments relatifs aux aménagements particuliers (litière végétale, cuvelage...), il est nécessaire de procéder à un échantillonnage des niveaux inférieurs et des parois des fosses sépulcrales en vue d'une étude de micromorphologie.

Dès le terrain, il convient de renseigner autant que possible :

- l'état de maturation du squelette (adulte, immature) ;
- le sexe des sujets adultes au moment du démontage, avec les os coxaux (méthode morphoscopique de Bruzek 2002 et/ou méthode métrique probabiliste ou DSP de Murail et al. 2005). Les fiches de cotation de chaque critère et les mesures ostéométriques nécessaires à l'application de ces méthodes sont fournies après coup (dans le catalogue des sépultures) ;
- une première attribution à une classe d'âge des sujets immatures (sur le critère de la maturation dentaire et/ou osseuse), ce qui implique la mesure in situ des diaphyses des os longs de ces sujets (précaution prise à cause de la plus grande fragilité de ces pièces osseuses).

### III.3 L'enregistrement

Les procédures d'enregistrement des données (fiches, relevés, inventaires, photographies, etc.) devront être normalisées et disposer d'une nomenclature et d'une sémiologie graphique standardisées.

Sur les relevés on distinguera clairement les limites arbitraires (limites "de fouille") des contours des vestiges. Seront indiquées, le cas échéant, les variations de l'encaissant. L'ensemble des vestiges (structures, couches, US...) devra faire l'objet de relevés en plan (avec report des altitudes sur les plans de détails, en particulier en cas de recoupements stratigraphiques et sondages-tests) et en coupe. Ils devront faire l'objet d'une couverture photographique complète et adaptée.

Les structures seront repérées et numérotées de 1 à  $n$ , au fur et à mesure du décapage. Le cas échéant, un enregistrement des données de fouille par unités stratigraphiques, faits, passes mécaniques..., sera effectué afin de permettre l'établissement de diagrammes stratigraphiques à dresser au fur et à mesure

de la progression des travaux de terrain. Il appartient au responsable d'opération d'imposer un système d'enregistrement cohérent et non redondant des différentes unités d'enregistrement choisies (structure, fait, US, UA, bâtiment...). Il est essentiel d'éviter la double numérotation dès le terrain.

Les cotes d'apparition et de profondeur seront toujours exprimées en Nivellement Général de la France. Le recours à des cotes artificielles n'est pas accepté et le rapport ne pourra être validé.

Les cotes d'apparition et de profondeur seront toujours exprimées en Nivellement Général de la France. L'altitude des niveaux de décapage sera également notée sur les plans. En zone urbaine, les unités stratigraphiques doivent également être cotées en NGF. Le recours à des cotes artificielles n'est pas accepté et le rapport ne pourra être validé.

Tout échantillon devra être clairement positionné, en x, y, z et dans son contexte stratigraphique.

L'ensemble des vestiges fouillés fera l'objet d'une couverture photographique complète et adaptée, ainsi que de description(s) et relevés par dessin - plan(s) et/ou coupe(s). Ces relevés s'intégreront logiquement aux différentes étapes de la fouille des vestiges, rendant compte à la fois de ceux-ci, mais aussi des gestes mis en œuvre pour leur approche. En particulier, les structures dites « en dur » (mur, canalisation, cave, bassin, sol, etc.) feront l'objet d'un enregistrement iconographique permettant leur restitution en trois dimensions. Les liens stratigraphiques feront systématiquement l'objet d'une restitution iconographique également. Des vues générales et d'ensembles sont demandées ; chacune des étapes de l'opération fera l'objet des enregistrements, relevés et photographies *ad hoc*. Hors les plans et vues d'ensemble, la documentation iconographique sera présentée dans le rapport par vestige ou ensemble cohérent (et non par genre de document). Ainsi, les relevés de coupes, de plans et les photographies d'un même vestige seront présentés conjointement, à une échelle cohérente et lisible, et autant que possible sur la même planche. Ces documents ne seront pas dispersés dans le corps du texte et les annexes.

#### **III.4 Le mobilier**

L'ensemble du mobilier sera recueilli et enregistré par contexte de découverte, permettant une étude typo-chronologique fine et une exploitation statistique. En l'absence de mobilier, la recherche d'éléments permettant une datation absolue par radiocarbone (à l'exclusion des périodes de « palier » du  $^{14}\text{C}$ ) et/ou dendrochronologique est une priorité.

Les mobiliers céramique, lithique, métallique et osseux d'ensembles quantitativement importants seront conditionnés séparément de façon à faciliter le traitement ultérieur.

En cas de découverte de mobilier particulier, le responsable de la fouille contactera immédiatement le SRA afin de se concerter sur la conduite à tenir pour la fouille, l'échantillonnage et le stockage et de prendre le cas échéant des mesures de conservation préventive.

Pour tous les objets en fer, à l'exception de types redondants (clous, etc.), des radiographies devront être réalisées dans le premier mois de leur sortie de terre, avant toute dégradation des objets. D'après ces radiographies, des travaux de stabilisation et/ou de nettoyage (pour étude) seront, le cas échéant, lancés en concertation avec le SRA et réalisés par des spécialistes selon les normes en vigueur.

#### **IV. L'étude**

Dès la fin de la fouille, voire avant, des contacts doivent être pris avec les spécialistes, en fonction des découvertes. Au début de la post-fouille, le responsable scientifique proposera, en fonction des résultats finaux de l'opération, et après une réunion « post-fouille », un projet (de post-fouille) modifié avec d'éventuelles propositions d'abandon ou de diminution de certaines études et analyses, compensées par d'autres. Une prescription modifiée sera établie. En l'absence de demande de modification de

prescription ou en cas de non-acceptation de ce projet modifié, la prescription initiale devra être strictement appliquée et l'absence d'études ou d'analyses prescrites vaudra automatiquement refus du rapport.

Les données du diagnostic, y compris l'étude du mobilier, seront intégrées à l'étude. La présentation de l'ensemble des données se fera par contexte. Les pièces collectées au moyen d'un détecteur à métaux seront également inventoriées et étudiées.

#### **IV.1. Particularités**

L'étude portera sur l'identification et l'organisation spatiale des vestiges par grandes phases chronologiques dans la perspective de déterminer l'évolution socio-économique du lieu et de ses occupations. Une part importante de la recherche sera réservée à l'analyse spatiale des vestiges mobiliers et immobiliers. Des plans phasés pour les données multipériodes sont attendus.

Sont attendues :

- une étude des structures, des éventuels recoupements et de leur organisation ;
- une étude typo-chronologique et technologique fine des mobiliers (céramique, torchis, lithique, *instrumentum*...) pour définir précisément les phases d'occupation et documenter la chaîne opératoire des activités mises en évidence, tant en secteur 1 qu'en secteur 2, ainsi que pour déterminer la nature même des divers monuments quadrangulaires et leurs aménagements connexes, et des enclos du secteur 2, en bref, le fonctionnement de ces espaces au cours des âges de métaux et des époques gallo-romaine et médiévale et de leur insertion dans les réseaux commerciaux/d'échanges ;
- des études plus particulièrement dédiées au lapidaire et aux monnaies ;
- une étude archéo-zoologique dans les règles de l'art ;
- une restitution, au travers de multiples prélèvements dans des contextes favorables et de leur étude, du paléo-environnement de(s) occupation(s) et des aménagements organiques au sein des sépultures ;
- une restitution de la gestuelle funéraire, du traitement du défunt à sa mise en tombeau, voire ultérieur, en passant par le creusement même de celui-ci et son agencement intérieur et extérieur, le cas échéant ;
- une étude comparative de la sculpture mise en évidence lors du diagnostic et, le cas échéant, des autres pièces pouvant être mises au jour lors de la fouille, ainsi qu'une contextualisation afin d'asseoir son interprétation (ancêtre, icône divin...).

Sont à prévoir de manière générale :

- les moyens pour garantir le tamisage intégral des prélèvements en laboratoire et pour assurer l'exploitation des refus de tamisage par les spécialistes de la bioarchéologie, de la métallurgie et archéozoologues, ainsi que des mobiliers, le cas échéant ;
- la réalisation d'une série de datations objectives (<sup>14</sup>C...);
- les études des écofactes à même de renseigner le paléo-environnement et l'archéobotanique ;
- une étude pédologique et micro-morphologique du remplissage du fossé d'enclos quadrangulaire et, le cas échéant, des niveaux inférieurs et des parois des fosses sépulcrales afin de documenter la présence

ou non de matière organique, d'éléments relatifs aux aménagements particuliers (litière végétale, cuvelage...).

Ces études spécialisées doivent être effectuées par des spécialistes qualifiés et reconnus.

Pour l'étude des éléments humains est attendu un catalogue normalisé des sépultures ou dépôts mortuaires. Il s'agit de la base documentaire, un indispensable à l'étude. Ce catalogue intègre les données de terrain, telles que précédemment décrites, plans et coupes utiles à la compréhension du contexte compris, ainsi que celles qui rendent compte de l'état de conservation et de la représentation anatomique des squelettes (fiche ou schéma de conservation éventuellement sous la forme d'un cliché des pièces osseuses conservées, disposées sur un patron, avec indication des pièces recollées et/ou consolidées et mention éventuelle du produit consolidant utilisé ; données chiffrées comme l'Indice de Conservation Anatomique ou l'Indice de Qualité Osseuse, Bello et al. 2003). Il comprend enfin les paramètres biologiques élémentaires (sexe des adultes, estimation de l'âge au décès de tous les individus [en précisant la ou les méthodes employées], première détection des marqueurs paléo-pathologiques ou fonctionnels utiles à l'étude du recrutement funéraire etc.).

Dans tous les cas de figures, les pourcentages ne seront jamais présentés sans les données brutes à partir desquelles ils ont été produits.

Les références des cotations et mesures mises en œuvre dans le cadre des méthodes utilisées pour la détermination de ces différents paramètres sont données.

Le lavage s'effectue à l'eau. L'usage éventuel de tout agent ajouté à l'eau doit être mentionné et n'est possible que sous réserve du respect des normes environnementales en vigueur. Dans ce cas de figure, des échantillons sont conservés dans leur gangue de sédiment (os long et mandibule de préférence).

Le conditionnement des vestiges ostéo-archéologiques s'opère individu par individu (en sacs, par grands segments anatomiques, latéralisés, rangés dans des caisses type polypropylène gerbables). Lorsqu'il s'agit de dépôts secondaires d'ossements, les pièces sont conditionnées en sac en respectant le contexte stratigraphique.

Une synthèse intégrant, de manière critique, l'ensemble des données de fouilles, notamment les analyses typo-chronologiques des faits et du mobilier, les études géoarchéologiques et environnementales, devra être réalisée par le responsable scientifique afin de replacer les vestiges dans plusieurs niveaux d'approche, d'abord limité à l'échelle de la ou des occupations rencontrées lors de l'opération, puis dans un second temps, seront intégrées les données issues de sites fouillés et diagnostiqués à l'échelle du territoire de la commune de Matignicourt-Goncourt à l'instar du contexte tel qu'esquissé dans le contexte archéologique et objectifs scientifiques. En fonction des résultats relatifs à la nature des occupations (funéraire, culturelle, habitat), des comparaisons avec des sites champenois seront effectuées.

## **IV.2. Généralités**

L'inventaire général des vestiges (structures, US...) comportera tous les éléments descriptifs recueillis (cf. supra), ainsi que la datation proposée pour chacun d'eux et la phase chronologique à laquelle il est proposé de les rattacher ; les prélèvements seront signalés, ainsi que leur état (traité ou rejeté).

L'étude de l'ensemble du mobilier (céramique, métallique...) et des restes fauniques devra être réalisée (inventaire, caractérisation, détermination, état de conservation, condition de la collecte sur le terrain, datation, etc.) par des spécialistes des périodes concernées possédant une bonne connaissance des contextes chrono-culturels régionaux. Ces études devront, en outre, pouvoir être intégrées aux programmes en cours dans la région, voire au-delà.

Pour toutes les études (y compris les monnaies), sauf exception précisée, le traitement dans toutes les étapes de travail se fait d'abord par contexte de découverte (unité stratigraphique, structure, passe mécanique, etc.). Pour les besoins de la comparaison, le regroupement de plusieurs contextes pourra être fait, si la démonstration quantitative et qualitative de leur forte similitude est établie. Dans ce cadre, il se peut que des ensembles importants se dégagent, permettant la mise en place des référentiels locaux sur des périodes mal documentées.

Une attention particulière sera également portée aux productions locales ou supposées telles. Cette intégration implique également que l'ensemble des données chrono-culturelles fondées sur l'analyse des mobiliers soit livrée de manière à permettre leur intégration et leur comparaison aux corpus régionaux des périodes concernées.

Dans son étude, le spécialiste réalisera un inventaire exhaustif du mobilier confié, qu'il ordonnera par contexte de découverte. Il y ajoutera une quantification générale des restes (selon les procédures appliquées à chaque discipline en NR, poids, en nombre minimum d'individu [NMI] avec la méthode de comptage retenue). En plus du total général, il présentera également des sous-totaux par contexte et les datations proposées.

L'inventaire général du mobilier répertoriera la totalité du mobilier mis au jour. Il sera ordonné par contexte de découverte (structure/US/fait/bâtiment/ensemble/autre) qui sera la 1<sup>re</sup> clé de tri). Il comportera ensuite et au minimum (clés de tri suivantes) : le matériau, l'identification, l'effectif (NR et/ou poids, NMI), la datation proposée, le numéro d'isolation le cas échéant, et la référence au conditionnement (n° de contenant, cf. *infra*). Selon les cas, l'identification sera plus ou moins poussée, depuis la fonction de l'objet jusqu'à la référence éventuelle à une typologie existante pour les cas les plus significatifs, en passant par la nature de l'objet, sa détermination et sa description. Les cas de mouvements de mobilier (objet dont les restes sont répartis dans différents contextes) seront très clairement signalés.

Il est absolument essentiel de garantir la cohérence des inventaires mobiliers entre eux, notamment entre l'inventaire général du mobilier et ceux des spécialistes. Il appartient ainsi au responsable d'opération d'imposer un même système d'inventaire à tous les spécialistes, notamment afin d'éviter les doublons sur les numéros d'isolation.

En ce qui concerne l'étude céramique en particulier, outre l'inventaire exhaustif du mobilier confié (cf. *supra*), elle comprendra également pour chaque contexte de découverte un tableau récapitulatif des effectifs (données brutes avec ou sans pourcentages) en NR et NMI. On procédera à une description des lots cohérents (caractérisation technique, morpho- typologique et fonctionnelle) et l'on s'attachera à définir et quantifier les différents types et catégories technologiques ainsi définies. Dans tous les cas, des datations seront d'abord proposées et argumentées, par contextes de découverte stricts, puis, ces dernières seront, dans les cas d'ensembles quantitativement et/ou qualitativement conséquents (assemblages pertinents), construites avec une notion critique des acquis (validation ou remise en cause des connaissances). Pour les ensembles potentiellement sériables en raison de la qualité du mobilier, variété des formes, types, décors, marque, spécificité technique, etc., un ordonnancement par diagonalisation sera proposé, appuyé au mieux par la chronologie relative (stratigraphie). Les comparaisons inter-sites se feront également avec des ensembles par contexte et non avec des systèmes préétablis.

L'étude des restes métalliques et objets liés à l'activité métallurgique (décompte, identification etc.) sera réalisée afin d'en déterminer la ou les fonction(s), ainsi que la place dans la chaîne de fabrication (production et/ou transformation notamment).

Le mobilier fera l'objet de dessin et/ou photographie en fonction de son intérêt. Sont attendus des planches par contexte et typologiques. La consolidation et le remontage ne seront réalisés qu'en cas de nécessité pour l'étude.

Pour tous les objets en fer, les radiographies réalisées seront reproduites dans le rapport et jointes à la documentation, ainsi que, le cas échéant, l'ensemble des informations relatives au traitement en laboratoire des objets stabilisés et/ou nettoyés (notices des actes réalisées, photographies...). Est à prévoir une étude des monnaies.

Les analyses paléo-environnementales consistent non seulement à restituer le milieu naturel et l'impact de l'homme, mais également à caractériser la nature de l'occupation. Des analyses et des discussions relatives au paysage antérieur, contemporain ou postérieur aux phases/occupations mises en évidence devront être réalisées en choisissant des structures bien calées chronologiquement.

Tous les spécialistes et laboratoires travaillant sur le projet devront s'engager sur des délais de rendus précis, largement inférieurs au délai (restant) de la post-fouille, permettant de finir le rapport, avec toutes les analyses et études (et stabilisations). En outre, ce délai doit également tenir compte d'éventuelles analyses complémentaires, à réaliser dans un second temps, après réception des premiers résultats. Leur rendu trop tardif ne pourra aucunement justifier un rapport incomplet, ou un rendu trop tardif du rapport.

En cas de recours aux services de laboratoire(s), les coordonnées exactes et complètes de celui-ci seront indiquées. De même, son système de contrôle et/ou de vérification interne et externe sera précisé. La référence doit être explicite et complète. Le contexte de découverte, le matériau ainsi que la nature des échantillons doivent être précisés. Les copies des fiches envoyées au laboratoire et les résultats reçus doivent être joints à la documentation de l'opération. Tout échantillon devra être clairement positionné en x, y, z et dans son contexte stratigraphique. À défaut de système de contrôle indépendant et en l'absence des données brutes, les résultats peuvent être refusés.

Le résultat des datations  $^{14}\text{C}$  ne pourra-t-être transposé tel quel, mais devra faire l'objet d'un examen critique. Les laboratoires et leur système de contrôle et/ou de vérification interne et externe doivent être indiqués. La référence doit être explicite et complète. Le contexte et la matière, ainsi que sa nature doivent être précisés.

L'opérateur s'assurera, pour l'ensemble des collaborations, du respect des principes déontologiques en matière d'acquisition d'information issue de travaux non scientifiques ou non autorisés.

Pour toutes les contributions (études, analyse...), l'auteur et les références doivent être clairement indiqués. L'auteur est celui qui a effectivement réalisé l'étude ainsi que l'analyse et en aucun cas, notamment lors de sous-traitance, celui-ci ne peut être remplacé par une autre personne (donneur d'ordre par exemple). Le travail effectué par des étudiants en tant qu'exercice ne peut être accepté, que ce soit en leur propre nom ou en celui de leur tuteur.

Toutes les études spécialisées doivent être effectuées par des spécialistes qualifiés et reconnus. Le responsable d'opération doit être en mesure de traduire ces contributions dans un travail synthétique intégrant la compréhension du site et dégageant son intérêt. Il revient au responsable d'opération de résoudre les possibles controverses, par d'éventuelles analyses et études complémentaires, explicitées dans la synthèse.

La référence aux collections de références, typologies existantes et bibliographies utilisées seront citées.

La référence au contexte de découverte accompagnera chaque illustration d'objet.

## **V. Tranches conditionnelles**

Compte tenu de la découverte de vestiges potentiellement à vocation funéraire lors des diagnostics, ainsi que de l'étendue des vestiges d'habitat encore incertaine, la fouille sera prévue avec plusieurs tranches conditionnelles qui permettront de s'assurer de la bonne adéquation entre les moyens et les

objectifs scientifiques. Le déclenchement de ces tranches variera en fonction notamment du nombre, de la qualité et de la complexité des vestiges découverts au moment de la fouille. Ces tranches conditionnelles n'interviendront donc qu'en cas de découvertes particulières. La mise en place de tout ou partie de ces moyens complémentaires se fera en concertation et après validation par le service régional de l'archéologie (SRA) et si nécessaire, après avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique. Les modalités pratiques de mise en œuvre de(s) la tranche(s) conditionnelle(s) de l'opération devront être précisées dans le contrat passé entre l'aménageur et l'opérateur de son choix.

- Une tranche conditionnelle adaptée pour la fouille et l'étude de 10 inhumations supplémentaires (à partir de la 6<sup>e</sup> mise en évidence) ;
- Une tranche conditionnelle adaptée pour la fouille et l'étude de 10 incinérations supplémentaires (à partir de la 6<sup>e</sup> mise en évidence) ;
- Une tranche conditionnelle sera dimensionnée pour le décapage de 1 000 m<sup>2</sup> supplémentaires en secteur 1, ainsi que pour la fouille et l'étude des vestiges mis en évidence.

### LA DURÉE DE L'INTERVENTION ET L'ÉQUIPE DE FOUILLE

Conditionnée par les moyens humains et mécaniques mis en œuvre, au regard de la superficie à décapager et la nature des vestiges, l'intervention sur le terrain ne pourra être réalisée en moins de :

- Secteur 1 : 4 mois – décapage compris ;
- Secteur 2 : 3 mois – décapage compris.

Dans tous les cas, le/la responsable de l'opération devra être un(e) spécialiste :

- secteur 1 : de la période antique secondé d'un.e médiéviste et assisté.e par une équipe expérimentée de fouilles en milieu rural ;
- secteur 2 : des âges des métaux secondé d'un.e antiquisant.e, et d'un.e anthropologue, le cas échéant. Il/elle sera assisté.e par une équipe expérimentée de fouilles en milieu rural et de structures funéraires.

Le/la responsable d'opération devra être à jour dans le rendu de ses rapports finaux d'opération. Pour les rapports en cours, la date prévisionnelle de rendu sera indiquée dans le projet scientifique d'intervention.

Les spécialistes (anthropologue, carpologue, archéozoologue, géomorphologue, palynologue, etc.) interviendront sur le terrain autant que de besoin, afin de procéder eux-mêmes aux observations et à certains prélèvements spécifiques ainsi qu'au choix des autres prélèvements réalisés par l'équipe. La réalisation d'une partie des analyses durant la fouille est particulièrement souhaitable.

Les *curricula vitae* détaillés des membres de l'équipe (au minimum le responsable d'opération et spécialistes) seront joints au projet scientifique d'intervention.

La composition de l'équipe, de fouille et de l'étude (particulièrement les spécialistes), sera détaillée dans le contrat et le projet scientifique pour validation. Il est à prévoir l'intervention d'un.e numismate et d'un.e spécialiste du lapidaire.

Les moyens consacrés à l'étude devraient représenter au moins 60% de la globalité de l'opération, ceux pour la phase terrain 40 %. Il devra prévoir le volume nécessaire au traitement des données recueillies

en tenant compte, le cas échéant, de la mécanisation éventuellement mise en place lors de la phase terrain et à l'origine du surnombre de mobilier.

En période hivernale, la conduite de la fouille sera soumise à des conditions particulières de sorte que les vestiges seront protégés depuis le moment de leur décapage jusqu'à celui de la fin de leur fouille. Ils seront ainsi totalement préservés de toutes dégradations liées aux intempéries (par exemple les effets gel/dégel, les fluctuations de la nappe phréatique, les inondations, etc.). Le projet scientifique d'intervention prévoira de manière explicite les mesures à mettre en œuvre pour remédier à ces difficultés (protection individuelles des vestiges, décapage en plusieurs phases, couverture de la zone de fouille, chauffage, évacuation des eaux, etc.). En l'absence de ces dispositions, la fouille ne pourra être engagée, dès lors qu'il n'y a pas de certitude qu'elle puisse être finalisée avant le 10 novembre, tranches conditionnelles comprises. Tous les projets devront prévoir ces cas de figure, même si le planning (initial) ne prévoit pas d'intervention entre le 10 novembre et le 1<sup>er</sup> mars.

## **LE CONTENU ET LE RENDU DU RAPPORT, DU MOBILIER ET DE LA DOCUMENTATION AU SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, LE CONDITIONNEMENT DU MOBILIER**

Les procédures d'enregistrement et de restitution des données (plans, inventaires, etc.) devront être normalisées et disposer de nomenclatures et d'une sémiologie graphique standardisées.

L'utilisation d'une base de données est préconisée à la fois pour son côté organisationnel et structurant, ainsi que pour assurer la pérennité de l'information en parallèle avec la documentation de fouille.

### **I. Contenu du rapport**

#### **I.1. Généralités**

Le rapport de fouille devra comprendre, en fonction des données acquises lors de l'opération :

- sur la couverture, et les premières pages l'année de réalisation bien distinguée de l'année d'édition du RFO, le responsable d'opération, la référence de l'arrêté de prescription et de désignation, la commune, le département, le nom de l'opération et le code patriarcale (cf. I.2.) ; toute autre indication est à proscrire.
- une description détaillée des structures et faits les plus marquants, ainsi qu'une interprétation et restitution argumentée ;
- la synthèse générale de la fouille et les études particulières qui ont pu être commandées et réalisées ;
- un plan général (système Lambert) des structures mises au jour avec un phasage, intégrant les cotes d'apparition (exprimées par rapport au Nivellement Général de la France). Au moins l'une des versions devra également comporter les numéros de structures, les courbes de niveaux, les repères paysagers, mobiliers et/ou immobiliers existants sur le terrain, ainsi que les limites de parcelles avec leur référence cadastrale respective.
- une coupe longitudinale du site (avec nivellement) ;
- les plans et coupes stratigraphiques réalisés (penser à représenter l'échelle en deux dimensions) ;
- en ce qui concerne les plans, il est nécessaire d'indiquer la marge d'erreur (notamment pour la projection, p.ex. cadastre napoléonien) ;
- les illustrations et photos dont la taille minimum sera 10x15 cm ;
- un inventaire des structures numérotées de 1 à n ;
- un inventaire du mobilier mis au jour ;
- un inventaire du mobilier photographié ou dessiné (chaque objet étant numéroté de 1 à n) ;
- un inventaire des points topographiques et altimétriques pris durant la fouille ;
- une planche-contact avec toutes les photos (max.12 par page) sera jointe en annexe ;
- une bibliographie générale intégrant celles des études spécialisées le cas échéant ;

- une notice pour le *Bilan scientifique régional* ; si le rédacteur juge nécessaire d'y inclure des illustrations, il est préférable, pour les photographies, de joindre les clichés originaux et, pour les plans et relevés, de transmettre des fichiers de format **.eps** pour les utilisateurs d'adobe ou **.svg** pour les autres.

## **I.2. Les codes d'opération**

- le *numéro d'acte d'arrêté de prescription* de fouille (ex : SRA2017/C025),
- le *numéro d'acte de l'arrêté de désignation* du responsable d'opération, différent de celui de l'arrêté de prescription mais qui prend la même forme (ex : SRA2017/C025),
- le *code patriarche* : numéro à 4 chiffres précédé depuis 2016 par le 07 (ex 07.XXXX) qui identifie l'opération. Ce numéro se retrouve sur la prescription et la désignation. Si ce dernier est différent du premier, alors il s'agit d'une tranche opérationnelle,
- le(s) *numéro(s) de caisse* contenant le mobilier archéologique qui sera remis au SRA à l'issue des opérations avec la fiche d'inventaire correspondante.

## **I.3. Cartographie**

Tout rapport de fouille devra comporter des cartes de synthèse des opérations et occupations, afin de situer l'opération au sein des interventions antérieures. Il convient de fournir une cartographie distinguant au moins deux, voire trois niveaux (dans le cas particulier d'opérations contiguës) ; les deux premières cartes étant indispensables.

- Niveau 1 = la carte des opérations

Cette carte comprend au minimum une surface de 2 km sur 2 km autour de l'opération et doit comporter l'intégralité des informations disponibles dans ce cadre. Un élargissement de cette surface peut être jugé utile mais les données devront toujours y garder leur exhaustivité. Dans le cas de tracés linéaires, la représentation des opérations pourra cependant être limitée à celles situées à moins de 300m dudit linéaire. En zone urbaine (ancienne), la carte peut être limitée à un secteur d'environ 300 sur 300 m, en fonction de la densité des données.

La zone d'étude s'affranchit de toutes les formes de limites administratives. Cependant, le découpage communal et les noms de communes devront toujours apparaître.

Un fond de carte topographique sera utilisé ; y figureront au minimum les courbes de niveau, l'hydrographie et les limites des communes.

Ce premier niveau contient les emprises de toutes les opérations archéologiques réalisées, ainsi que, le cas échéant, celles prescrites. Les diagnostics seront figurés dans une couleur claire, les fouilles dans une couleur plus sombre. Chaque opération sera accompagnée d'un cartouche "responsable d'opération (RO), année de réalisation sur le terrain et éventuellement le code patriarche".

D'éventuels suivis de travaux ou autres opérations suffisamment documentées seront également indiquées dans une autre couleur. Le commentaire de cette carte peut se réduire à une simple liste d'opérations avec : commune, RO, année de réalisation, code patriarche, n° arrêté de prescription et la surface étudiée.

- Niveau 2 = carte des occupations

Il s'agit de la même carte (au minimum) que celle des opérations, avec les contours des opérations, en fond clair.

Les occupations représentées concernent au moins la ou les phase(s) concernées par la nouvelle opération, ainsi que les phases précédentes et postérieures. Dans l'aire considérée, les occupations détectées et traitées par sondages et fouilles seront toutes figurées. Les occupations seront représentées de préférence par leurs étendues réelles ou supposées. L'usage du point sera réservé aux découvertes ponctuelles ou mal documentées. Concernant les découvertes fortuites et les résultats des

prospections légères, leur représentation n'est nécessaire que s'il s'agit d'occupations suffisamment argumentées et apportant des informations scientifiques exploitables.

La réalisation de cette carte n'exclut bien évidemment pas d'en réaliser d'autres sur de plus grands secteurs, en fonction des questions posées.

Le texte correspondant à cette carte est important et devra être réalisé à partir des sources primaires. Des approches très différentes sont possibles mais devront toujours comparer les occupations découvertes par rapport à la surface explorée, y compris lors des opérations précédentes.

En cas de résultats particulièrement significatifs, il peut être justifié d'intégrer cette carte et son commentaire dans la synthèse.

▪ Niveau 3 = cas exceptionnels

Si l'opération réalisée est contiguë à d'autres opérations, ou simplement séparée par un chemin ou une étroite bande, et si des vestiges notables sont révélés dans ces opérations, un troisième plan incluant 2 (ou plus) opérations sera réalisé. Il contiendra pour les deux (ou plus) opérations les limites des sondages et/ou des décapages, ainsi que les vestiges repérés ou fouillés.

## **II. Conditionnement et conservation du mobilier archéologique**

### **II.1. Responsabilité de l'opérateur**

Le mobilier et/ou la documentation est sous la responsabilité de l'opérateur le temps de l'étude. Tout envoi par courrier ou transport par des personnes non spécialement équipées et assurées est interdit. La mise à disposition de mobilier et/ou de documentation originale pour étude à des tiers est soumise à un engagement écrit de prendre les mesures nécessaires à leur bonne conservation et de les restituer dans les délais impartis pour l'étude. Toute perte par des tiers est de l'entière responsabilité de l'opérateur. Le déplacement de mobilier hors du territoire français est subordonné à l'existence d'un certificat d'exportation et ne peut être délivré que sur demande de l'État.

### **II.2. Conservation**

À la fin de l'étude, et avant la remise du rapport définitif, une liste des échantillons, refus de tamisage, etc., ainsi que certains types de mobiliers récupérés en grande quantité (tuiles, torchis, etc.) sont soumis au SRA pour une décision quant à la conservation définitive ou non.

Le responsable d'opération établit cette liste sommaire et propose la conservation ou la destruction. La décision de conserver dépendra surtout du potentiel en termes de futures études et de la rareté chronologique et/ou thématique de l'échantillon. Il pourra aussi être décidé de garder des échantillons de contrôle ou des échantillons déjà étudiés dans le rapport mais qui permettront des études plus approfondies. La liste validée ou éventuellement modifiée sera retournée au RO avant le dépôt définitif du rapport et du mobilier, permettant, le cas échéant, de détruire les échantillons non retenus.

En l'attente de la dévolution du mobilier de fouille, ce dernier sera déposé au Service régional de l'archéologie Grand Est - site de Châlons-en-Champagne qui en assurera la conservation.

### **II.3. Conditionnement**

Le mobilier (sauf pour des exceptions comme les fragments lapidaires, les enduits peints, etc.) sera conditionné en sachets en polyéthylène de bonne qualité, à longue durée de vie et à fermeture zip et aération. Chaque sac devra comporter une indication normalisée et lisible des références (ville, nom de l'opération, année, numéro de structure, etc.).

Les informations reportées doivent être immédiatement compréhensibles. Ainsi, il faut proscrire les codes type " MVV 10 ". Il faut indiquer *a minima* " Commune (min. 5 premières lettres), année 0000 ", suivi des indications de structures et/ou d'US.

Chaque sac doit faire l'objet d'un double marquage : sur le sac (marquage indélébile) et sur une étiquette longue durée placée dans le sac (marquage indélébile).

Les isolations listées dans le rapport doivent faire l'objet d'une isolation physique (un sac pour l'objet). Les sachets seront eux-mêmes conditionnés, par contexte, dans des caisses plastiques normalisées.

Il appartient à l'opérateur d'évaluer le nombre exact de caisses nécessaires au conditionnement de la totalité du mobilier archéologique. Lorsque ce nombre est connu, il convient de se rapprocher par courriel du/de la responsable du dépôt archéologique régional du SRA avec copie à l'agent en charge du dossier, pour demander l'attribution des numéros correspondants.

Une fois les numéros de caisses obtenus, celles-ci doivent être marquées sur leur quatre faces. Ces numéros attribués par le SRA sont l'unique information qui figure sur les caisses. Ce marquage sera réalisé au moyen d'un marqueur industriel à peinture noire ou blanche en fonction de la couleur du bac. Les marqueurs " indélébiles " à encre ne sont pas autorisés. Enfin, chaque caisse recevra un inventaire succinct de son contenu.

Les blocs de pierres, ou autres objets volumineux doivent être numérotés avec un système particulier, et cela avant l'enlèvement du terrain.

Si des recollages au moyen de ruban adhésif ont été effectués pour les besoins de l'étude, il convient de retirer l'adhésif au moment du conditionnement définitif.

Les rubans adhésifs ayant servi au remontage des céramiques seront enlevés au moment du conditionnement.

### **III. Documentation papier et informatique et copie informatique du RFO**

#### **III.1. La documentation papier**

Elle comprend *a minima* :

- les données de terrain :
  - les relevés de terrain,
  - les notes et/ou fiches d'enregistrement,
  - les documents administratifs,
  - les photographies argentiques et/ou numériques,
- les inventaires :
  - des minutes de terrain,
  - des photos, diapositives ou photographies numériques,
  - du mobilier,
- les illustrations diverses (cadastres, plans, etc.) et leur inventaire,
- une version imprimée et non reliée du rapport,
- une copie des fiches d'analyses envoyées aux et reçues des laboratoires.

Tout document utilisé en plusieurs exemplaires doit être préalablement marqué, avant reproduction, des éléments essentiels (année de réalisation, année d'édition (nettement distinguée), RO, arr. prescription, arr. désignation, commune, nom de l'opération).

La documentation papier sera conditionnée dans des pochettes cartonnées rigides, de taille adaptée au volume et répartie, par type dans des chemises différentes comportant chacune l'inventaire de son contenu. Ce processus permet de séparer la documentation de terrain (relevés, plans, etc.), la documentation photographique (argentiques, négatifs et/ou diapositives) la documentation diverse et enfin une version imprimée du rapport.

Un soin particulier sera porté au conditionnement des diapositives et négatifs qui seront rangés dans des pochettes adaptées. Les premières, de même que les tirages papiers, seront étiquetées individuellement tandis que pour les négatifs, c'est la pochette qui le sera (commune, lieu-dit, légende, et n° de désignation du RO).

### III.2. La documentation informatique

Tous les fichiers informatiques des éléments constitutifs du rapport et de l'opération seront fournis sur un CD-Rom formaté PC accompagné d'une sortie papier de l'organigramme du CD afin de connaître son contenu sans avoir besoin de l'explorer. Chaque fichier sera rangé par type dans un répertoire (texte, illust/plan/photo/scan, inventaires, topo, etc.).

Le CD-Rom contiendra :

- l'ensemble des textes, y compris la notice du Bilan Scientifique Régional (BSR), au format .rtf et en .pdf,
- les tableaux et les bases de données (Word, Writer, Excel, Calc., FileMaker, etc.),
- les données topographiques sous format .ai et .dxf,
- les illustrations vectorisées (PAO, DAO), relevés de terrain en version .ai et .svg,
- les photographies numériques au format .tiff (de préférence) ou .jpeg (à 300 DPI de résolution pour un format de 10 x 15 cm),
- les numérisations de photo, diapositives et autres documents (version format *idem*),
- les données diverses (mnt, fichiers Excel, etc.).

Pour numériser les photos ou les diapos ou enregistrer les photos issues d'un appareil numérique, il est important de conserver une résolution optimale qui est de 300 dpi ou ppp pour une image au format 10 x 15 cm. Les fichiers doivent être enregistrés au format .tiff (sans compression même LZW) ou encore le JPG.

Surtout ne pas utiliser la résolution 72 dpi pour des formats 10 x 15 ou supérieur car cette résolution est adaptée au web et pas à l'impression ou publication. Néanmoins, le format 72 dpi convient pour des images de très grandes dimensions (autour de 50 cm).

Ne jamais augmenter la résolution d'une image à basse résolution pour obtenir une image à plus haute résolution, le logiciel comme photoshop ajoute artificiellement des pixels selon un calcul automatique basé sur les pixels proches. Cela conduit à une image floue totalement inexploitable.

Ne pas vectoriser les polices dans un fichier *illustrator* au risque d'avoir à tout réécrire.

### IV. Rendu du rapport, du mobilier et de la documentation papier et informatique

Le rapport, le mobilier et la documentation de fouille doivent être déposés en même temps au SRA, sur rendez-vous. Ce rendez-vous sera pris avec l'agent en charge du dossier d'archéologie et, si possible, avec le responsable du dépôt. L'ensemble sera contrôlé par l'agent à partir du rapport et des données du SRA (n° attribué, etc.). En cas d'incohérence entre le mobilier, le conditionnement et les inventaires, soit la/les correction(s) pourront être apportée(s) sur place par l'opérateur, soit l'ensemble ne pourra être accepté par le SRA. L'opérateur remportera le tout pour correction et reprendra un nouveau rendez-vous de dépôt de mobilier. Aucun dépôt partiel ne sera accepté.

**Matignicourt-Goncourt « le Chemin d'Orconte » (Marne)**

**Secteur 1** : dans une zone archéologique réservée de **37 900 m<sup>2</sup>**, il convient, a minima, de décaper **27 000 m<sup>2</sup>** ;

**Secteur 2** : **15 500 m<sup>2</sup>**

Annexe de l'arrêté préfectoral n°SRA2022/C...**5.19**..... du **22/11/2022**

